—HEAD Genève	**Master of arts HES-SO en arts visuels** ECAV, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève **Orientation TRANS–** **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023-2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Master Arts visuels, orientation TRANS
Titre du module	**Module d'orientation TRANS 3**
Type de module	Programme d'orientation – Module obligatoire*
Code	PT 35.16
Type de formation	Master
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Semestre 3
Lieu	HEAD-Genève, bâtiment A
Prérequis	Avoir validé les modules d'orientation TRANS 1 et 2
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Développer une connaissance approfondie d'un contexte, être capable d'identifier des attentes, afin de proposer, d'élaborer, de mettre en œuvre et de réaliser en groupe des projets d'art socialement engagés, des pédagogies et de la médiation critique critique dans des cadres divers (institutionnels, associatifs, scolaire, etc). Prendre appui sur les acquis des deux premiers semestres (modules d'orientation TRANS - 1 et 2) pour approfondir une capacité autoréflexive sur ses pratiques, notamment par des formes de recherche-action et par la rédaction de textes et de contenus à différentes adresses. Renforcer son autonomie dans un contexte professionnel.
Contenu et formes d'enseignement	Ce module est lié à la connaissance et à l'expérimentation des pratiques artistiques socialement engagées et de la médiation critique. Il se déploie sous différentes formes : séminaires, groupes de lecture, réalisation de projets encadrée par des tutorats.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) est un élément déterminant de l'évaluation. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Olivier Desvoignes, Marianne Guarino-Huet, Eve Gabriel Chabanon, Claude-Hubert Tatot et intervenant-e-x-s
Nom de lae responsable du module	Olivier Desvoignes, Marianne Guarino-Huet
Descriptif validé le	06.07.2023
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement à la HEAD - Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.